



Le Relais Petite Enfance

## Le Relais Petite Enfance

Animé par une éducatrice de jeunes enfants, le Relais Petite Enfance a pour mission d'**informer les familles véliziennes sur l'ensemble des modes d'accueil de la Ville.**

C'est un lieu d'informations et d'accompagnement des assistantes maternelles libres et des parents employeurs. Les missions du RPE :

- renseigner les assistantes maternelles libres ou futures agréées sur leur statut, l'évolution des textes les concernant. Leur proposer de participer à des soirées de débats et renseigner les auxiliaires parentales,
- organiser des activités collectives à destination des enfants qu'elles accueillent,
- informer et accompagner les parents dans leurs démarches de parents employeurs (contrats, déclaration URSSAF, CAF, préavis de départ?).

### Les réunions pour les futurs parents employeurs

Des réunions sont organisées pour accompagner les futurs parents employeurs d'une assistante maternelle dans la mise en place d'un contrat de travail. Les sujets abordés : la mensualisation, les aides financières CAF/Mairie.

Elles ont lieu un jeudi par mois au RPE Mermoz de 14h à 16h.

Demande d'inscription ou de contact par mail à [rpemermoz@velizy-villacoublay.fr](mailto:rpemermoz@velizy-villacoublay.fr)



### Coordonnées

#### Relais Petite Enfance

- 4 bis rue Clément Ader
- 01 34 58 11 25

- rpemermoz@velizy-villacoublay.fr
- Ouverture lundi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- La responsable du RPE vous accueille sur rendez-vous

Des animations pour les professionnelles et les enfants accueillis sont proposées en période scolaire du lundi au vendredi (un mercredi sur 2) de 9h à 11h.

## **Les assistantes maternelles agréées libres**

Elles accueillent de 1 à 4 enfants à leur domicile selon l'agrément qui leur a été délivré par le Conseil Départemental des Yvelines. Elles sont employées directement par les parents qui rédigent un contrat et deviennent ainsi parent-employeur. Les tarifs sont libres et négociables.

Les agréments, le suivi et l'encadrement des assistantes maternelles libres sont assurés par la puéricultrice du secteur du Territoire d'Action Départementale Grand Versailles.

Coordonnées :

Territoire d'action Départementale de Grand Versailles  
 Service assistants maternels  
 2 place André Mignot  
 78012 Versailles Cedex  
 Courriel : [assmat.gv@yvelines.fr](mailto:assmat.gv@yvelines.fr)

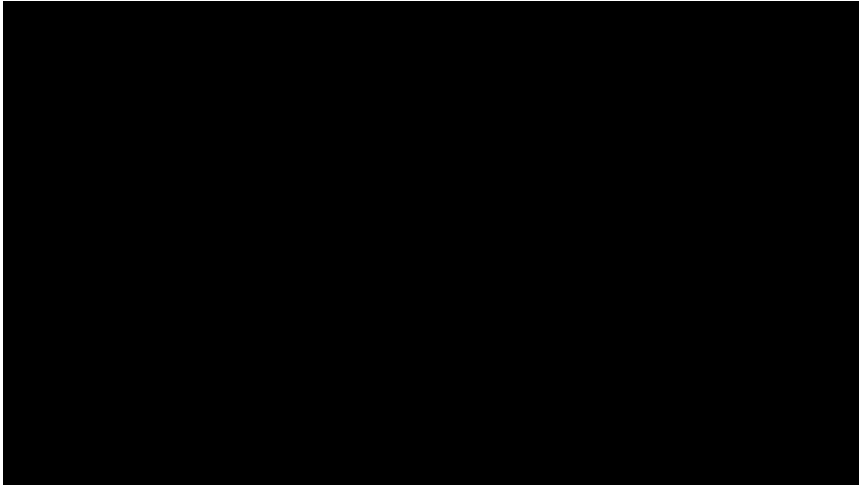
### **Trouver une assistante maternelle**

La liste des assistantes maternelles agréées libres est à la disposition des parents au **Relais Petite Enfance**. Cette liste est actualisée chaque mois avec les places disponibles : [rpemermoz@velizy-villacoublay.fr](mailto:rpemermoz@velizy-villacoublay.fr)

Pendant la fermeture estivale du Relais, vous pouvez vous procurer la liste des places disponibles, auprès du service petite enfance : [petiteenfance@velizy-villacoublay.fr](mailto:petiteenfance@velizy-villacoublay.fr).

Vous pouvez également consulter les sites suivants :  
 Le Conseil Départemental : <https://assmat.yvelines.fr/>  
 La CAF : <https://monenfant.fr/>

### **Témoignages vidéo : 3 bonnes raisons d'employer une assistante maternelle**



## **L'allocation d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée libre**

La Ville a mis en place, pour les familles veliziennes, une allocation d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée libre.

Le montant de l'allocation correspond à la différence entre le salaire de l'assistante maternelle (plafonné à 5 heures de SMIC par jour) et la participation familiale demandée si l'enfant avait été accueilli dans une crèche municipale.

Cette participation est calculée en fonction du contrat, des ressources des parents et du nombre d'enfants à charge. Viennent en déduction le complément de libre choix du mode de garde (CMG) versé par la caisse d'allocations familiales et les aides accordées par l'employeur du ou des parents.

Les indemnités d'entretien et de repas ne rentrent pas dans le calcul de l'allocation.

**Faites votre demande d'allocation d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée libre en ligne ici, dans "nouvelle démarche"**.

Vous pouvez également obtenir une aide financière de la CAF nommée Complément Libre choix de mode de Garde (CMG).

### **Read more**

[Déposer votre demande d'allocation d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée libre](#)

### **Contact**

**Relais Petite Enfance Mermoz**

4 bis rue Clément Ader  
78140 Velizy-Villacoublay

Tél : 01 34 58 11 25

[rpemermoz@velizy-villacoublay.fr](mailto:rpemermoz@velizy-villacoublay.fr)